



SEANCE DU 16 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230317-1_16_03_2023-DE



DELIBERATION N° 1

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

B.GERY donne pouvoir à M. EVENE

S.DARRIGUES donne pouvoir à C.DUFOUR

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du conseil syndical du 10 février dernier, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour (SMPBA), dans le cadre des orientations budgétaires 2023, a décidé de ne pas réintégrer le service de la navette fluviale (ligne A1) dans l'actuelle délégation de service public du réseau TXIK TXAK Nord, en vigueur jusqu'au 31 août 2024.

Il est rappelé que pour des contraintes budgétaires, ce service a été interrompu depuis le 7 novembre 2022 pour la période hivernale par une délibération du Conseil Syndical du 19 mai 2022.

Bien que pleinement conscient des contraintes financières pesant sur le SMPBA, le Conseil Municipal déplore la non reprise de ce service fluvial dès le printemps 2023 au motif que :

- Le recul sur le fonctionnement de ce service n'est pas suffisant. Mise en place en août 2019 l'activité de la ligne A1 a été fortement impactée par la période COVID.
- Le SMPBA a engagé des travaux conséquents (parking à la Cale, aménagement de pontons sur les villes d'Anglet-Bayonne-Boucau...) qui

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

**Objet : Motion pour
la reprise de la
navette fluviale à
compter du
Printemps 2023**

apparaîtront, en cas d'interruption définitive, comme une gâchette de deniers publics.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023
Reçu en préfecture le 17/03/2023
Publié le
ID : 064-216401406-20230317-1_16_03_2023-DE

- Ce service est plébiscité par les Boucalais.es. Le questionnaire « mobilité » initié par la Ville en 2022 (avec 521 retours soit plus de 10 % des foyers consultés) fait apparaître que la ligne A1 est celle la plus fréquentée par les Boucalais (durant la période estivale) parmi toutes les autres lignes de transport en commun.

Au vu des retours de ce questionnaire, proposition avait été faite au SMPBA de créer un nouvel arrêt côté CPAM pour répondre à une demande de Boucalais.es travaillant sur la zone d'activités bord Adour + secteur ZA Jorlis. Cet arrêt CPAM aurait permis de favoriser la connexion au réseau de bus existant.

- La ligne A1 touche un bassin de vie de plus de 120 000 habitants (Bayonne-Anglet-Boucau et les Communes du Seignanx).

Le Conseil Municipal,

Déplore l'interruption du service de la navette fluviale jusqu'à la conclusion de la nouvelle délégation de service public (septembre 2024) ;

Craint que cette interruption soit annonciatrice d'un arrêt définitif de ce service,

Sollicite une reprise de la ligne A 1 dès le printemps 2023 ;

Est favorable à une reprise de ce service fluvial durant une partie de l'année (suspension durant la période hivernale) avec une tarification distincte entre les occasionnels (tourisme/ loisirs) et les abonnés réguliers TKIK TXAK.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 17 mars 2023

Le Maire,

